



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports routiers****Groupe d'experts de la mise en œuvre de l'e-CMR****Quatrième session**

Genève, 25-27 janvier 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la quatrième session* ****

Qui se tiendra en présentiel au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 25 janvier 2023 à partir de 10 heures, dans la salle XXV.

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Rapport de la troisième session.
3. Programme de travail :
 - a) Concepts et processus proposés pour le futur système e-CMR ;
 - b) Pratiques douanières concernant l'utilisation des lettres de voiture ;
 - c) Bonnes pratiques inspirées d'autres initiatives de dématérialisation.
4. Questions diverses.
5. Adoption de la liste des décisions.
6. Date de la prochaine session.

* Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante :
<https://indico.un.org/event/1002061/>.

** À leur arrivée au Palais des Nations, les représentants doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 75964). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse
<https://www.unece.org/meetings/practical.html>.



II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts sera invité à adopter l'ordre du jour de la session.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.1/GE.22/7

2. Rapport de la troisième session

Le Groupe sera invité à prendre note du rapport de sa troisième session. Ce rapport comprend la liste des décisions qui a été adoptée par le Groupe le 11 novembre 2022.

Document(s) :

ECE/TRANS/SC.1/GE.22/6

3. Programme de travail

a) Concepts et processus proposés pour le futur système e-CMR

À la session précédente, le Groupe d'experts a examiné le document informel n° 1 soumis par le secrétariat et demandé qu'il soit présenté à la présente session sous la cote ECE/TRANS/SC.1/GE.22/2023/1, compte tenu des débats tenus par le Groupe à sa session précédente. Le Groupe voudra bien examiner et approuver les concepts et processus proposés dans le document ECE/TRANS/SC.1/GE.22/2023/1. Une fois approuvés, ces concepts et processus constitueront le socle de l'architecture de haut niveau du futur système e-CMR et de ses spécifications fonctionnelles, que le Groupe devrait examiner et approuver au cours de ses cinquième et sixième sessions, avant d'en rendre compte au Groupe de travail des transports routiers (SC.1) en octobre 2023.

b) Pratiques douanières concernant l'utilisation des lettres de voiture

Au cours de ses précédentes sessions, le Groupe d'experts a examiné les différentes utilisations faites de la lettre de voiture CMR par les autorités douanières dans différentes régions, et en a pris note (ECE/TRANS/SC.1/GE.22/2022/3/Rev.1). Il a demandé au secrétariat d'actualiser ce document en y incluant le cas du cabotage et, notamment, la législation applicable sur le territoire de l'Union européenne, suite à la présentation faite par la délégation danoise. Il a en outre examiné et accueilli avec satisfaction les documents informels n°s 2 et 3, dans lesquels est présentée une enquête sur l'utilisation des lettres de voiture CMR par les autorités douanière de l'Ouzbékistan, soumis par ces dernières. Le Groupe d'experts a demandé au secrétariat de soumettre le document informel n° 2 à la présente session sous la cote ECE/TRANS/SC.1/GE.22/2023/2. Il lui a également demandé de distribuer l'enquête aux autorités douanières des Parties contractantes à la Convention CMR.

c) Bonnes pratiques inspirées d'autres initiatives de dématérialisation

Pour décider de la meilleure architecture de haut niveau possible pour le futur système e-CMR et trouver une solution efficace et pratique à des questions telles que l'authentification ou la reconnaissance mutuelle, le Groupe d'experts a demandé au secrétariat s'il pouvait inviter des experts d'autres initiatives de dématérialisation de conventions ou de documents de transport ou de douane (comme le carnet ATA, l'eCIM, ePhyto et Certex) à présenter des exposés sur ces initiatives.

Document(s) :

ECE/TRANS/SC.1/GE.22/2023/1, ECE/TRANS/SC.1/GE.22/2023/2,
ECE/TRANS/SC.1/GE.22/2022/3/Rev.1 ; Documents informels n^{os} 2 et 3 (novembre 2022)

4. Questions diverses

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner d'autres questions.

5. Adoption de la liste des décisions

Le secrétariat établira durant la session une liste de décisions que le Groupe d'experts adoptera en fin de session.

6. Date de la prochaine session

La session suivante du Groupe d'experts devrait se tenir du 3 au 5 avril 2023. La date limite de soumission des documents officiels a été fixée au 23 janvier 2023.
